



Monsieur Hervé Drouet
Directeur de La Cnaf
32, Avenue de la Sibelle
75014 Paris

Paris, le 6 octobre 2011.

FEDERATION
DE LA
PROTECTION **S**OCIALE
ET DE L'**E**MPLOI

Monsieur le Directeur,

La réorganisation en cours du réseau des CAF a amené et va amener à opérer des restructurations impactant bon nombre de ces organismes. Pour exemple, la fusion de 14 CAF en trois CAF départementales (Seine Maritime, Nord et Rhône) apparaît bien comme un projet de grande ampleur, affectant l'environnement de travail de nombreux salariés.

A.F.P.A.

L'échéance COG pour la départementalisation étant fixée en fin d'année, va accélérer notablement ces changements d'organisation.

PÔLE EMPLOI

Parallèlement les CAF sont confrontées régulièrement à des difficultés dues aux sous effectifs notables, aux renforts strictement attribués dans le cadre de la prise en charge du RSA, aux non remplacements de personnels partis à la retraite (en appui à nos propos il convient de se reporter aux différentes déclarations faites lors de l'INC Famille du 29 avril 2011).

**MISSIONS
LOCALES**

Ces difficultés majeures ont fait l'objet de choix pénalisants pour les assurés (fermeture des accueils physiques et téléphoniques, heures supplémentaires, recours aux CDD) qui n'ont été que temporaires et n'ont en aucun cas amélioré une situation endémiquement problématique.

MUTUALITE

PREVOYANCE

Les importantes restructurations annoncées, justifient notre demande d'attribution d'une prime de fusion, qui permettrait d'être interprété par le personnel comme un signe de reconnaissance des efforts antérieurement fournis et un accompagnement financier totalement justifié par les changements professionnels que vont devoir intégrer de nombreux salariés de la branche.

RETRAITE

**SECURITE
SOCIALE**

Nous vous rappelons que la branche Recouvrement, elle aussi en restructuration profonde liée à la régionalisation des URSSAF, a mis en place ce type de dispositif, ce dont se félicitent les salariés mais aussi l'ACOSS, qui a ainsi démontré par l'attribution de ces primes, l'importance attachée à la motivation de son personnel.

La branche Famille a toujours été novatrice, nous l'avons souligné lors des négociations sur la mesure des objectifs CPG/COG au cours de laquelle une souplesse certaine avait été apportée par la Direction de la CNAF, et nous nous permettons en conséquence d'espérer qu'elle le soit à nouveau.

La revalorisation salariale a été particulière pour 2011, le montant de l'intéressement a été quasi identique à celui de 2010, et en conséquence nous pensons que les salariés des CAF, comme tous ceux de branches en évolutions majeures, doivent bénéficier d'une prime adaptés aux évolutions programmées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fédération PSE CFTC

Jean Marc COLLET
Vice Président

SNADEOS CFTC

Claude PAUL
Secrétaire Général

Copie : Monsieur Renard - Directeur de l'UCANSS.